

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	VISION Nettoyant pour vitres 1:100 32 ml
REFERENCE	100607
DISTRIBUTEUR	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
ADRESSE	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
VILLE	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
TEL	+ 34 93 860 49 23
FAX	+34 93 871 23 36
E-MAIL	info@bossauto.com
WEB	www.bossauto.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

A. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments de l'étiquetage

A. Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement**

Attention

- **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

• **Indications complémentaires:**

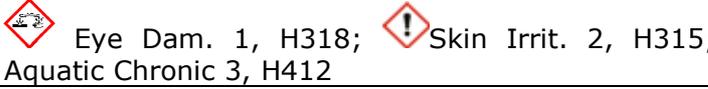
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Des autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg. nr.: 01-2119457610-xxxx	Ethanol 	1-10%
CAS: 68891-38-3 Reg.nr.: 01-2119488639-16-xxxx	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 	1-10%
CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-	bronopol (DCI) Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≤1,0%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

A. Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

B. Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

C. Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

D. Après ingestion

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires immédiatement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

A. Moyens d'extinction appropriés

En dépendent del type d'envergure de l'incendie. Jet d'eau disperse/écume/CO2/poudre sèche pour l'extinction de feux.

B. Moyens d'extinction inappropriés

Jets d'eau à pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des mesures spéciales ne sont pas nécessaires.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6. MÉSURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

A. Indications pour prévenir incendies et explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'stockage sécurisée, en incluant possibles incompatibilités

Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 10

7.3 Usages finals spécifiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol
VME Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

A. Equipement de protection individuel

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

• Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: ³ 0,5 mm
Caoutchouc naturel (Latex)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6). Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques:

Indications générales	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Orange
Odeur:	Fruitée
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	6
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	78 °C
Point d'éclair	40 °C (No combustibility)
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	0,99 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2. Information additionnel

Contenu solide : Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matériels incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux
 Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

A. Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	7060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	20000 mg/l (rat)
52-51-7 bronopol (DCI)		
Oral	LD50	305 mg/kg (rat)

B. Effet primaire d'irritation:

• **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

C. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

• **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:	
68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	
LC50 (96 h)	>1 mg/l (fish)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

07 06 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU: néant

15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

16.1. Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2. Abréviatures et acronymes

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
- Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
- Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
- STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
- Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
- Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2



BOSSAUTO INNOVA, S.A.
Pol. Ind. Valldoríolof C/ Thomas Edison 16,
08430 La Roca del Vallés, Barcelona
t: +34 938 604 923 / f: +34 938 712 336
info@bossauto.com / www.bossauto.com



Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3